Agence Locale de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

RAPPORT FINANCIER 2024

Présenté en Conseil d'Administration du 2 avril 2025

Les comptes annuels ont été établis par le cabinet Compta Com et validés par notre Commissaire aux Comptes Maître Cédric Gouret. Ils ont été présentés en Conseil d'Administration le 2 avril 2025.

L'année 2024 a été marquée

Sur le volet des Richesses humaines, plusieurs remplacements et créations de poste ont jalonné cette année 2024 :

- Arrivée de 7 personnes : Vianney Binard, CEP ; Claire Maitrallain, Conseillère en économies d'énergie en remplacement de Verlaine Lefillatre ; Perrine Vrielynck, CIE en remplacement de Alice Lemaitre ; Pauline Frostin, chargée de communication à 80% en remplacement de Aline Demail (en congé formation) ; Thibaud Marie, conseiller en économies d'énergie en remplacement de Nicolas Pasquereau ; Alexandre Nicolas, CEP - création de poste ; Alicia Latouche, assistante administrative et comptable à 80% - création de poste.
- Départ de 4 personnes (Verlaine Lefillatre, Conseillère en économies d'énergie ; Nicolas Pasquereau, conseiller en économies d'énergie ; Perrine Vrielynck, CIE ; Pascal Gouttebel, CEP (départ à la retraite).
- 1 CDD d'1 mois pour un renfort administratif, Arsène JUMELIN, présent tout le mois de juillet.

Par ailleurs, un salarié a été en temps partiel thérapeutique tout au long de l'année.

Ainsi, en 2024, l'équipe de l'Agence a été constituée de 28 salariés pour 20,97 Equivalent Temps Plein.

Comme depuis 3 ans, mais pour des raisons différentes, l'année 2024 a été particulièrement marquée par des difficultés de Ressources humaines pour les remplacements et les arrêts maladie, dans un contexte de forte activité sur l'ensemble des secteurs de l'association.

Suivant les préconisations de FLAME, l'ALEC a décidé de se rattacher à la convention collective BETIC (bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil). Un travail en interne avec la direction et les membres du CSE a été réalisé pour accorder l'accord d'entreprise actuel et les différents points de la convention à notre fonctionnement. Le bureau a voté la mise en place de la convention collective BETIC au 1er janvier 2025.

Compte de résultat

Le budget prévisionnel 2024, approuvé en Assemblée générale le 22 mai 2024, s'établissait à 1 176 500 € en produits et en charges.

CHARGES : Les charges s'élèvent à **1 164 349 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (1 001 553 €). Elles sont inférieures de 1% au budget prévisionnel et majoritairement constituées de charges de personnel (81%). Cet écart au prévisionnel s'explique par deux facteurs principaux :

- Des charges plus faibles sur les locaux (régularisation des charges N-2 et N-1 moindre), fournitures/matériels/prestations, les dotations aux amortissements.
- La seule hausse de charges significative (7 000 €) est sur la formation.

Il est à noter en revanche que les charges de personnel sont un peu plus élevées par rapport au prévisionnel (+20 000€ sur une dépense de 941 814 €), cela s'explique par des créations de postes de CEP (x2), création de poste d'assistante administrative et comptable, doublon de poste pendant les période de tuilage (pour assurer la continuité d'un service de qualité) et des indemnités de rupture conventionnelle.

PRODUITS : Les produits s'élèvent à **1 192 244 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (1 046 868€), légèrement supérieur au budget prévisionnel (+15 000€). La répartition des recettes est un peu différente du prévisionnel :

- Quelques actions non réalisées en totalité et pour lesquelles les soldes subventions n'ont pas été appelées (SLIME de Leff Armor, PLRH des 3 EPCI).
- Une subvention plus importante que budgétée en début d'année (SDE 22)
- Des recettes supplémentaires de l'Ademe et la Région pour la création du poste de CEP et des produits exceptionnels.

Néanmoins, l'ALEC doit à nouveau mobiliser ses fonds propres pour équilibrer des actions essentielles, inscrites dans son objet associatif, mais qui ne trouvent toujours pas d'équilibre budgétaire. Pour l'année 2024, ce sont les actions de lutte contre la précarité énergétique (-47 000 €) et d'animation territoriale autour des enjeux « Climat » (-12 000 €).

Il résulte des chiffres précédents un excédent global de **27 895 €**, contre 45 3616 € en 2023.

Bilan comptable et indicateurs financiers

Le bilan s'établit à **678 479 €** en 2024 contre 502 672 € en 2023.

Le résultat de l'exercice 2024 contribue à augmenter les fonds associatifs à 373 336 € (contre 345 441 € en 2023). Et la trésorerie augmente de 59 664 € pour s'établir à 353 911 € au 31 décembre 2024 (contre 294 247 € au 31 décembre 2023). Néanmoins cet écart de trésorerie est essentiellement dû au fait que les salaires de décembre ont été versés en janvier 2025, contrairement à 2023, où ils avaient été versés en décembre.

Les créances s'élèvent à 318 488 €, elles correspondent essentiellement aux soldes de subventions qui restent à recevoir en début d'année pour les actions réalisées en 2024 (en hausse de 113 450 € par rapport à 2023).

Les dettes fournisseurs, pour une valeur de 67 364 €, sont constituées de factures reçues, mais non réglées au 31 décembre (prélèvement ou règlement prévus en janvier) et de factures non reçues au 31 décembre, mais engagées.

Les autres dettes s'élèvent à 222 182 €, elles correspondent principalement aux dettes fiscales et sociales (salaires de décembre, URSSAF sur les salaires de décembre, congés dûs et charges associées…).

Le besoin en fonds de roulement est en baisse à la fin 2024 pour s'établir à 28 942 € (contre 60 149 € en 2023). Le besoin en fonds de roulement traduit le fait que les créances attendues sont plus importantes que les dettes à payer. Cet écart est moins important au 31/12/2024 qu'au 31/12/2023.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève au 31/12/2024 à 34 924 € (contre 54 661 € fin 2023). Cette capacité d'autofinancement a notamment un impact sur la capacité de l'association à supporter des investissements.